



Convocation :..... 15.09.2020	Membres (statutaires.... 10
Affichage :..... 15.09.2020	(présents..... 8
	(votants..... 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020 À 18H

N° 2020/5

Objet : Plateforme GALA - approbation de la convention d'attribution d'une allocation doctorale à l'Institut Mines Télécom d'Albi

Membres présents :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :

Mme Geneviève VICENTE, Arnaud BOUSQUET, Mme Catherine DURAND, MM. Michel MARTIN, Francis MATHIEU.

Conseil Départemental du Tarn :

Mme Florence ESTRABAUD, Mme Isabelle ESPINOSA, M. Michel BENOIT.

Secrétaire :

Mme Isabelle ESPINOSA

Assistaient également à la réunion :

Mme Marie-José KERBORIOU-GUIRAUD, membre suppléant

M. Jean-Luc CHAMBAULT, Directeur en charge du développement du site d'enseignement supérieur – recherche – innovation de Castres-Mazamet

Mme Idalina DOS SANTOS, Assistante – Syndicat mixte

Mme Josette FABRE, responsable des affaires financières

Délibération n°2020/5

Plateforme GALA - approbation de la convention d'attribution d'une allocation doctorale à l'Institut Mines Télécom d'Albi

Le Président ayant exposé,

Le centre de recherche RAPSODEE d'Institut Mines Télécom d'Albi dispose de compétences en génie de procédés, formulation, physico-chimie de systèmes colloïdaux et galénique avancée, au sein de la plateforme scientifique Gala sise sur le site d'enseignement supérieur et de recherche de Castres-Mazamet.

Pour poursuivre ses recherches dans ce domaine, RAPSODEE a lancé une thèse intitulée « Excipients lipidiques et technologie d'enrobage : impact fonctionnel et biopharmaceutique (ELITE) ». Le (la) doctorant(e) est basé(e) à la plateforme scientifique GALA et la thèse est dirigée par Mme Maria-Inês Ré.

Le Syndicat mixte est sollicité pour allouer à cette thèse 6 000 € par an, sur une durée de trois années, ce qui correspond à 19,52% des frais engagés par l'Institut Mines Télécom d'Albi pour la rémunération du doctorant.

Les crédits nécessaires à la dépense pour la première année sont inscrits au budget 2020 du Syndicat mixte.

Il est proposé au Comité syndical d'attribuer une allocation doctorale pour la réalisation de cette thèse et d'en approuver les modalités de versement fixées dans la convention annexée à la présente délibération.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix,

- décide d'attribuer une allocation doctorale pour la réalisation de la thèse : « Excipients lipidiques et technologie d'enrobage : impact fonctionnel et biopharmaceutique (ELITE) » à hauteur de 6 000 € par an, sur une durée de trois années,

- approuve les modalités de versement de cette participation fixées dans la convention annexée à la présente délibération,

- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020 et seront inscrits aux budgets 2021 et 2022.

Fait et délibéré à Castres, le 24 septembre 2020



Pour extrait conforme,
Le Président,


Arnaud BOUSQUET